





ARS Occitanie & Arseaa : un contrat pour une nouvelle feuille de route Signature du CPOM Médico-Social 2022 - 2026

Par ce Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, l'ARS Occitanie et l'Arseaa renouvellent leur engagement pour déployer une stratégie commune à 5 ans, afin de mieux répondre aux besoins des personnes, enfants et adultes, en situation de handicap.

Le CPOM, par l'ensemble des projets qu'il comporte, participe à une consolidation et une adaptation de l'offre aux besoins nouveaux en termes de publics et de territoire. Les politiques publiques, les axes du Plan Régional de Santé et les valeurs fondatrices de l'Arseaa constituent le socle de cet engagement.

Issu d'un travail collaboratif avec l'ensemble des parties prenantes, et notamment des professionnels de terrain, le CPOM témoigne de la rencontre de deux volontés :

- Celle de l'ARS Occitanie, d'améliorer la précocité du diagnostic et l'accompagnement, d'améliorer l'accès aux soins et la promotion de la santé, de favoriser l'inclusion, et de promouvoir les dispositifs d'accompagnement coordonnés.
- **Celle de l'Arseaa** de consolider et poursuivre son action, d'améliorer la qualité de l'accompagnement et de porter des projets innovants pour répondre aux réalités actuelles et aux nouveaux enjeux.

Concrètement, l'ensemble des projets inscrits dans le CPOM de l'Arseaa, permet de poursuivre quatre objectifs principaux :

- Le développement de l'offre pour favoriser la précocité du repérage et la prise en charge pour les plus jeunes enfants, avec par exemple la création d'un CMPP à Portet sur Garonne et le renforcement des dispositifs existants.
- L'inclusion avec la relocalisation de dispositifs au sein de la cité, avec entre autres, l'ambitieux projet de relocalisation de l'IME Guilhem sur plusieurs sites.
- La formation, la professionnalisation et l'accès à l'emploi des adolescents et adultes en situation de handicap, avec comme nouveauté le pilotage de la plateforme emploi accompagné dans le Lot.
- Le déploiement de nouvelles modalités d'intervention plus adaptées, plus graduées et plus séquentielles.

Les politiques et démarches transversales de l'Arseaa en matière de qualité de vie au travail, de virage numérique et de développement durable soutiennent l'ensemble de ces orientations.

Ce nouveau contrat a été signé par M. Didier Jaffre, Directeur Général de l'ARS Occitanie, et M. Bernard Dupré, Président de l'Arseaa, le 21 septembre 2022, à l'IME l'Aussonnelle, au cœur d'un dispositif créé dans le cadre du CPOM 1.

Il réaffirme la confiance de l'ARS Occitanie dans la capacité de l'Arseaa, en tant qu'acteur des changements sociétaux pour une société inclusive, à accompagner les personnes en situation de handicap et de vulnérabilité.